CONSEIL MUNICIPAL du 24 NOVEMBRE 2017

Excusés: Messieurs Batard, Laporte, Maitre, Matthieu.

Taxe d'aménagement

Suite à la loi de finances rectificative du 29/12/2010 concernant la taxe d'aménagement (TA) sur les constructions nouvelles, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux et exonérations antérieurs, à savoir : 2% pour la taxe, avec exonération de 50% pour les locaux commerciaux et les bénéficiaires de prêt à taux zéro et de 100% pour les logements sociaux.

<u>Systèmes d'alerte</u>

Suite aux informations données par le Maire sur différents systèmes d'alerte (météo, covoiturage, entraide, vigilance) et au vu des tarifs proposés, la Municipalité propose de réfléchir aux différentes propositions en attendant le vote du budget.

Enfouissement de lignes

Les travaux de la tranche Allée de la Source doivent avoir lieu en même temps que ceux de l'assainissement pour un montant de : $23800 \notin HT + TVA$ (SIEG) : $4760 \notin + EcoTaxe$: $1,62 \notin TTC$ avec une participation communale de 50% HT + EcoTaxe, soit $11\ 901,62 \notin (pour\ rappel : 8\ 100 \notin HT$ pour les réseaux télécom). Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

- -Illuminations de la commune :
- après visite avec Créa'light pour identification des besoins, le Conseil approuve à l'unanimité la Convention avec le SIEG permettant dès cette année les premières installations, en particulier la focalisation sur le grand sapin à l'entrée sud du bourg, avec participation de la commune à hauteur de 1000€. Un plan de financement sur 3-4 ans est prévu pour la poursuite des décorations.
- -Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école : pour l'année 2017/2018, le tarif adopté est de 650€/élève.
- -Mise à disposition de l'Educatrice APS sur des communes extérieures : pour l'année 2017/2018, le tarif adopté est 390 €/classe/trimestre.
- -Conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction publique : pour le Pôle santé au travail, pour la Mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique et pour la Mission Retraite des Agents des collectivités locales, le Conseil approuve à l'unanimité la signature de ces conventions pour 3 ans.
- -Diagnostic logement : suite aux différentes propositions, la société SECOB est retenue par la Municipalité.
- -Travaux d'assainissement : résultat de l'appel d'offres, l'entreprise Chevalier (mieux disant) a été retenue.

- Agglo Pays d'Issoire :

 - * information sur les nouveaux délégués au SIEG
 * information sur le projet d'aides au ravalement de façades.

Prochain conseil le vendredi 15/12/17 à 20h